

REUNION DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Gilbert Bontemps, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 juin 2020

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Louis, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Maryline, Mme COTTEREAU Karine, M. HUNAULT Marcel.

Secrétaire de séance : M. MEIGNAN Antoine

➤ **DELIBERATIONS**

CENTRE DE GESTION : ADHESION AU SERVICE PAYE POUR LA DUREE DU MANDAT

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Commune adhère au service paye du Centre de Gestion.

Elle précise que la convention était établie pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante plus deux mois. Elle précise que la Commune adhère au service depuis le 1^{er} Janvier 1992.

Considérant l'intérêt de ce service, Madame le Maire propose à l'Assemblée de continuer à adhérer au service paye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer au service Paye du Centre de Gestion pour la durée du mandat.

AUTORISE Madame le Maire ou un de ses Adjointes à signer la nouvelle convention.

RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire expose :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur des Finances Publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes pour les communes inférieures à 2000 habitants.

Le Conseil Municipal,

PROPOSE une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants :

1) COMMISSAIRES TITULAIRES

Nom Prénom	Adresse	Date de naissance	Impositions directes locales
BARBOT Henri	Le Clos du Marylion	08/09/1945	TF - TH
BARBOT Aline	4 rue des Pinsons	04/09/1951	TF - TH
CHASLERIE Nicole	5 rue de la Vieille Cure	28/08/1950	TF - TH
MEIGNAN Antoine	Sentier des Reitries	15/06/1979	TF - TH
HUNAULT Marco	4 Place des Amandiers	10/12/1948	TF - TH
BOURGEOU Philippe	La Moisandière	25/10/1966	TF - TH
FOULONNEAU Dominique	Le Chêne vert	28/05/1969	TF - TH

COTTEREAU Karine	6 Grande rue	21/03/1974	TF - TH
FREULON Arnaud	Rue du Puits Guillet	13/03/1967	TF - TH
BOULARD Pierre	5 rue du Puits Guillet	08/05/1957	TF - TH
CHEVALIER Régis	17 Bis Place de la Mairie	05/09/1956	TF - TH
CHOISY Marcel	28 rue du Val Saint Sulpice 49125 CHEFFES	16/11/1949	TF

2) COMMISSAIRES SUPPLEANTS

ROSAIRE Emile	Cellières	04/04/1948	TF - TH
JAMET Jean	La Mortière	19/02/1938	TF - TH
FOUCHER Juanita	10 rue des Ecoles	12/11/1976	TF - TH
BAUDET Bruno	2 ruelle de la Scierie	19/12/1961	TF - TH
BOTREAU Christian	7 rue des Noirettes	24/06/1956	TF - TH
BRUNET Françoise	7 rue des Gravier	17/07/1959	TF - TH
BEDOUT Jacques	8 rue Neuve	31/07/1970	TF - TH
CHEVALIER Henri	15 rue des Noirettes	13/07/1955	TF - TH
BARBOT Pierrick	Le Marylion	26/11/1982	TF - TH
DENIS Françoise	12 ruelle Nepveu	30/03/1954	TF - TH
GUILLAU Gilbert	4 rue du Port au Liage	02/01/1957	TF - TH
MARQUIS Alain	25 rue des Chardonnerets	24/01/1955	TF - TH

➤ COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

SIEML : 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX 2020 « RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC »

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 La commune de JUVARDEIL par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2020 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Ruelle de la scierie, rue de la Vieille Cure, du Puits Guillet, ruelle du Moulin, Grande Rue et place des Amandiers

- Rénovation Eclairage Public 2020

- montant de l'opération : 16 649,78 € HT

- taux du fond de concours : 50,00 % (16 649,78 €)

- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 8 324,89 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3 Le Maire de la commune de JUVARDEIL, Le Comptable de la commune de JUVARDEIL et Le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VISITE DE LA PEUPLERAIE LE 28 JUIIN DE 10 A 12 H

M. MEIGNAN Antoine, Maire Adjoint invite les conseillers municipaux à visiter la peupleraie le dimanche 28 juin de 10 h à 12 h.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 8 BIS RUE DU GRAVIER

Le Conseil renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1165 sise 8 bis rue du Gravier.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

LE COLLECTIF 100 NOMS PROPOSE UNE ANIMATION ESTIVALE

M. BAUDET Bruno Maire Adjoint présente au Conseil le projet du Collectif qui est d'organiser une animation sur les bords de la Sarthe, à l'aire de repos, durant l'été 2020 le vendredi, le samedi et le dimanche à partir du 4 juillet jusqu'au dimanche 23 août 2020.

Après l'exposé de M. l'Adjoint et débat, le Conseil donne un avis favorable à condition que les activités se déroulent sur la partie gauche de l'Aire de repos en bas du toboggan et que pour cinq week-ends. Le dossier de sécurité devra être validé par la commission de sécurité.

UTILISATION DES AGENDAS ET DU DRIVE

Onze Conseillers sont intéressés par une formation, Germain proposera des samedis matin.

PATRIMOINE

COMMISSION PATRIMOINE

M. FREULON Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 10 juin. Les membres de la commission visiteront les locaux communaux le 4 juillet prochain.

COMMISSION PARTICIPATIVE RIVES GABARE

M. FERRON Patrick Conseiller Municipal rappelle que la commission participative est une instance de construction, de réflexion et de proposition pour la réouverture du site de Rives Gabare en 2021. Dès la rentrée de septembre, la commission se mettra au travail.

VIVRE ENSEMBLE

REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mme BRUNET Françoise Maire adjoint informe le Conseil de la réouverture de la bibliothèque les samedis de 10h30 à 12h30 depuis le 13 juin.

LA FETE DES PRIX

Mme BRUNET Françoise Maire adjoint informe le Conseil que les enfants auront bien en fin d'année scolaire un livre et un prix. La distribution est prévue dans les classes le dernier jour d'école.

CONSEIL D'ECOLE

M. PLEURMEAU Jean-Lou et Mme BOSSÉ Valérie, Conseillers Municipaux donnent un compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 18 juin 2020. Ils précisent qu'il a été signalé un problème de fonctionnement du service cantine. La Commission va se charger du dossier.

C.C.A.S.

COMPTE RENDU REUNION

Mme le Maire donne un compte rendu de la réunion du 17 juin :

- Suite au décès de Chloé, mise en place d'un lieu de parole avec une psychologue pour le personnel communal, les associations « Solidarité Migrants d'une Rive à l'Autre » et « Collectif 100 noms » et Mme MERCIER Nourrice de Markus.

- Le logement d'urgence a été libéré
- Le repas des aînés est prévu le mercredi 7 octobre prochain
- En septembre M. HAMARD directeur de la Maison départementale des solidarités (MDS) du Haut Anjou viendra présenter les services que la MDS propose aux usagers mais aussi aux CCAS.
- Création d'une Commission logement : Mme Le Maire, Mme LE GLAUNEC, Mme ALLARD.

PERSONNEL

CREATION D'UNE COMMISSION POUR L'ETUDE DES RESSOURCES HUMAINES

Sont désignés membres de la Commission RH : Mme Le Maire, Mme BOSSE Valérie, M. FREULON Arnaud, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, M. PLEURMEAU Jean-Lou

LE 28 JUIN PIQUE-NIQUE A L'AIRE DE REPOS DES AGENTS ET ELUS

➤ CCVHA

CONFERENCE DES MAIRES

Mme le Maire donne un compte rendu

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

FINANCES

Finances : Mme FOUCHER Juanita

CLECT : M. MEIGNAN Antoine, suppléant : M. BAUDET Bruno

RESSOURCES INTERNES

Ressources internes : Mme BRUNET Françoise

Mutualisation : Mme FOUCHER Juanita

TERRITOIRE RSO : Mme FOUCHER Juanita

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement économique : M. FREULON Arnaud

Tourisme : Mme COTTERAU Karine

Agriculture : M. FERTUN Bernard

SOLIDARITÉS

Solidarités : Mme PITON Marylaine

ENVIRONNEMENT

Environnement/Voirie/Assainissement : M. MEIGNAN Antoine

ENFANCE/JEUNESSE : Mme LE GLAUNEC Sophie

AMENAGEMENT/URBANISME : M. FREULON Arnaud

CULTURE/COMMUNICATION/DIGITALISATION : Mme BRUNET Françoise

REPRESENTATIONS INTERCOMMUNALES AUX INSTANCES EXTERIEURES

SICTOM - Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Titulaire : M. PLEURMEAU Jean-Lou

Suppléant : M. FERRON Patrick

SléML - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire

M. HUNAUULT Marco

SMBVAR - Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Titulaire : M. MEIGNAN Antoine

Suppléant : M. FERRON Patrick

PETR - Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Segréen

Titulaire : Mme FOUCHER Juanita

QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

VU l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié ;

SUR proposition en date du 19 mars 2020 de Monsieur le receveur municipal, Comptable public au centre des finances publiques du Lion d'Angers de lui donner, pendant toute la durée du mandat, l'autorisation de procéder à toutes les poursuites qu'il jugera devoir actionner à l'encontre de tous les débiteurs, pour un recouvrement plus rapide de l'ensemble des créances, et pour l'ensemble des budgets.

CONSIDÉRANT que le receveur municipal s'engage, quant à lui, à informer des difficultés majeures pour chaque dossier : situation de redressement judiciaire, dette des débiteurs publics ou encore impayés des SCI.

SUR proposition de Monsieur le receveur municipal de déterminer un montant raisonnable concernant les seuils de poursuites qui pourrait être fixé à

- 5 € pour l'édition de Mises en demeure
- 100 € (organisme bancaire) et 50 € (employeurs et autres tiers dont CAF) concernant les oppositions à tiers détenteurs
- 500 € pour les saisies

CONSIDÉRANT que ces seuils constituent des minima prévus par la réglementation ; que le receveur municipal regroupe les dettes du budget principal et des budgets annexes pour les redevables personnes physiques,

CONSIDÉRANT que les cotes devenues irrécouvrables à l'issue de ce dispositif seraient présentées en non-valeur l'année suivant celle de leur prise en charge ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le receveur municipal à poursuivre sans visa de Mme le Maire
- De fixer les seuils de poursuites à :
 - 5 € pour l'édition de Mises en demeure
 - 100 € (organisme bancaire) et 50 € (employeurs et autres tiers)
 - 500 € pour l'édition de saisie

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

Mme le Maire informe le Conseil que le recensement des habitants de la Commune se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021. M. CHOISY Germain a été désigné coordinateur communal. La collecte du recensement sera assurée par des agents recenseurs qui seront recrutés par la Mairie.